

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2018

N° 2018-195

L'an deux mille dix-huit, le 27 août, à 19 h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 23 août 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué.

Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints,

BALME Michel, BEL Florence, BISI Jean-Luc, CHARREL Romain, CHOPARD Laurence,

DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FAURE Estelle,

FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, LESCURE Hervé, MARTIN Jocelyne,

MOREAU Françoise, ROY Sylvie, conseillers municipaux.

Absents : Maurice ARLOT, BOURGEAT Delphine, Emmanuel DURDAN, Thierry GUIGNARD, Fabien POIROT.

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN, Magali LESCURE donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT, Nicolas CASSEGRAIN donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mesdames Françoise MOREAU et Maryvonne DODE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FONCTION PUBLIQUE – 4.1.1.1 – créations et suppressions de poste

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de mettre à jour faire le tableau des effectifs pour le faire correspondre avec la réalité des postes occupés.

Dans le cadre de la procédure de promotion interne, il convient de procéder, à compter du 1^{er} septembre 2018, à la modification des postes des agents promus. Ces modifications permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière du personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale.

Il convient également de créer un poste d'auxiliaire de puériculture et un poste d'infirmière afin de répondre aux besoins en personnel qualifié à la crèche de Les Deux Alpes.

Enfin, dans le cadre du recrutement du Directeur des Ressources Humaines, il convient de créer le poste d'attaché principal.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU la délibération n°2018-055 du conseil municipal du 26 mars 2018, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'infirmière,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** la création des postes énumérés ci-dessus,
- **PRECISE** que la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2018,
- **ADOpte** le tableau des emplois figurant en annexe,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal au chapitre et articles prévus à cet effet,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

Tableau du personnel au 1er septembre 2018

Envoyé en préfecture le 30/08/2018

Reçu en préfecture le 30/08/2018

Affiché le 30/08/2018



ID : 038-200064434-20180827-DEL2018195-DE

	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus
Emplois fonctionnels	2 agent	1 agent
Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1 agent	1 agent
Directeur général adjoint	1 agent	0 agent
Filière administrative	32 agents	31 agents
Attaché hors classe	1 agent	1 agent
Attaché principal	2 agent	1 agent
Attaché	5 agents	5 agents
Rédacteur principal de 1ère classe	3 agents	3 agents
Rédacteur principal de 2ème classe	2 agents	2 agents
Rédacteur	1 agent	1 agent
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	9 agents	9 agents
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4 agents	4 agents
Adjoint administratif territorial	5 agents	5 agents
Filière culturelle	4 agent	4 agent
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1 agent	1 agent
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1 agent	1 agent
Assistant de conservation Principal 1ère Classe	1 agent	1 agent
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1 agent	1 agent
Adjoint territorial du patrimoine	0 agent	0 agent
Filière médico-social	6 agents	5 agents
Assistant socio-éducatif	1 agent	0 agent
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	4 agents	4 agents
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1 agents	1 agent
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	0 agent	0 agent
Filière animation	1 agent	1 agent
Adjoint d'animation territorial principal 2ème classe	1 agent	1 agent
Filière police	5 agents	5 agents
Chef de service de police municipale	0 agent	0 agent
Brigadier-chef principal	4 agents	4 agents
Brigadier	1 agents	1 agent
Filière technique	54 agents	50 agents
Ingénieur en chef	1 agent	1 agent
Technicien	2 agents	1 agent
Agent de maîtrise principal	1 agent	1 agent
Agent de maîtrise	2 agents	2 agents
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	9 agents	9 agents
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	26 agents	25 agents
Adjoint technique territorial	13 agents	11 agents
Filière sportive	1 agents	1 agents
Conseiller des APS	1 agent	1 agent
Educateur APS principal 2ème classe	0 agents	0 agents
Educateur APS	0 agents	0 agents
Filière médico-sociale	21 agents	19 agents
Infirmier soins généraux Hors Classe	4 agents	4 agents
Auxiliaire puériculture Principal 2ème Classe	1 agent	1 agent
Auxiliaire puériculture	1 agent	1 agent
Agent social Principal 1ère Classe	1 agent	1 agent
Agent social Principal 2ème Classe	10 agents	9 agents
Agent social	4 agents	3 agents
Effectif total au 01/09/2018	126 agents	117 agents

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Stéphane SAUVEBOIS, maire

Envoyé en préfecture le 30/08/2018

Reçu en préfecture le 30/08/2018

Affiché le 30/08/2018

SLO

ID : 038-200064434-20180827-DEL2018195-DE

Emplois non permanents:

Emplois budgétaires

Filière administrative	7 agents
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3 agents
Adjoint administratif territorial	4 agents
Filière culturelle	1 agent
Adjoint territorial du patrimoine	1 agent
Filière médico-social	15 agent
Infirmier soins généraux classe normal	4 agents
Educateur de jeunes enfants	1 agent
Assistant socio-éducatif	2 agents
Auxiliaire puériculture Principal 2ème Classe	1 agent
Agent social	7 agents
Filière animation	4 agent
Adjoint d'animation	4 agents
Filière technique	25 agents
Adjoint technique territorial	25 agents
Filière sportive	3 agents
Educateur APS principal 1ère classe	1 agent
Educateur APS	2 agents
Effectif total au 01/09/2018	55 agents